



## DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales : décision n° 8-2025

**OBJET** : Réalisation d'un Contrat de Prêt PRU d'un montant total de 2 684 793.00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'acquisitions foncières et travaux dans le cadre de petites villes de demain

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 22 juin 2020,

Le Maire de LE MUY

### DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 2 684 793.00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt : PRU**

**Montant : 2 684 793.00 euros**

**Durée de la phase de préfinancement : 60 mois**

**Durée d'amortissement : 30 ans**

**Périodicité des échéances : Trimestrielle**

**Index : Livret A**

**Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.60 %**

**Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA**

**Amortissement : Prioritaire**

**Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation**

**Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle**

**Typologie Gissler : 1A**

**Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt**

De signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

A Le MUY., le 10 juin 2025

Le Maire

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr

Le 16/06/2025.



Abusé de réception en préfecture  
08-218300651-20250618-D F2025-08-AR  
Date de télétransmission : 16/06/2025  
Date de réception préfecture : 16/06/2025